

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 4 décembre 2020

Présents : Mme AUGROS Evelyne, M. AUVERLOT Fabrice, Mme BEISSAT Maryline, M. BOUDET Benoît, Mme GRELLIER Christelle, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès, Mme SIMONNEAU Nicole, M. VOISIN Stéphane,

Excusés : Mme BOUCHAUD VINCENT Stéphanie (a donné pouvoir à Mme BEISSAT Maryline), M. GENTY Philippe (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne), Mme YVERNAULT Murielle (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne)

M. Nicolas PENNY est élu secrétaire de séance.

## **1. Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2020**

Le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2020 est lu et approuvé.

## **2. Tarifs 2021 de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil municipal décide de reporter les tarifs de 2020, à savoir :

- eau : de 0 à 30 m<sup>3</sup> : 1,15 €/ m<sup>3</sup>  
de 31 à 100 m<sup>3</sup> : 1,05 €/ m<sup>3</sup>  
de 101 à 200 m<sup>3</sup> : 0,98 €/ m<sup>3</sup>  
au-delà de 200 m<sup>3</sup> : 0,90 €/ m<sup>3</sup>  
part fixe annuelle : 57 €  
ouverture compteur : 40 €  
fermeture compteur : 15 €
- assainissement : 1,35 €/ m<sup>3</sup>

## **3. Tarifs 2021 du cimetière et du columbarium**

Le Conseil municipal décide de reporter les tarifs de 2020, à savoir :

- concession de 4,5 m<sup>2</sup> : 125 €
- concession de 9 m<sup>2</sup> : 275 €
- case de columbarium : 300 € pour 15 ans et 600 € pour 30 ans

## **4. Autorisation de mandatement avant le vote des budgets**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner l'autorisation au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (budget général de la commune et budget eau assainissement) avant le vote des budgets primitifs 2021, dans les limites ci-dessous définies :

### **- Budget eau et assainissement**

| Chapitre     | Libellé chapitre         | Crédits ouverts en 2019 BP+DM | Limite des crédits avant le vote du budget 2020 |
|--------------|--------------------------|-------------------------------|---|
| 23           | Immobilisations en cours | 165 329,00                    | 41 332,25                                       |
| <b>Total</b> |                          | <b>165 329,00</b>             | <b>41 332,25</b>                                |

## **- Budget principal**

| <b>Chapitre</b> | <b>Libellé chapitre</b>            | <b>Crédits ouverts en 2020 BP+DM</b> | <b>Limite des crédits avant le vote du budget 2021</b> |
|-----------------|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| 21              | Immobilisations corporelles        | 121 200,00                           | 30 300,00  |
| 23              | Immobilisations en cours           | 185 280,78                           | 46 320,20  |
| 27              | Autres immobilisations financières | 428 997,00                           | 107 249,25   |
| <b>Total</b>    |                                    | <b>735 477,78</b>                    | <b>183 869,45</b>                                      |

Ces crédits seront repris dans les inscriptions budgétaires du budget primitif 2021.

### **5. Répartition des amendes de police**

Mme le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise PSR comprenant des panneaux de signalisation et de la peinture routière blanche d'un montant de 1 079 € HT.

Elle informe qu'au titre des amendes de police 2019, la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine peut bénéficier cette année d'une subvention de 771 € qui pourrait servir à financer une partie des acquisitions désignées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte l'aide publique du Conseil Départemental de la Creuse au titre des amendes de police 2019 qui s'élève à 771 €,
- valide le devis de l'entreprise PSR d'un montant de 1 079 € HT,
- accepte le plan de financement suivant :
  - montant de la dépense (HT) 1 079 €
  - dotation du Département 771 €
  - autofinancement 308 €
- précise que les crédits sont inscrits en section d'investissement du budget principal 2020.

### **6. Don de masques pour les soignants**

Mme le maire explique au conseil municipal que l'équipe municipale précédente avait accepté de faire un don de 50 masques FFP2 aux soignants, suite à l'appel lancé par le conseil départemental au printemps 2020. Ce dernier a pu, grâce à ces dons, réaliser un stock tampon destiné à fournir des masques dans les établissements qui en avaient besoin.

Afin de régulariser ce don, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de faire un don de 50 masques FFP2 au conseil départemental, ce qui représente un montant de 117,20 € et charge le maire d'émettre le mandat correspondant au conseil départemental.

### **7. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Mme le maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Mme le maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme le maire.

## **8. Annulation du loyer du salon de coiffure**

Mme le maire expose que le salon de coiffure a dû fermer ses portes en raison de la crise sanitaire pendant environ 3 mois. Pour tenir compte des difficultés financières engendrées par cette fermeture, elle propose d'annuler les loyers correspondants.

Considérant les pertes financières importantes engendrées par la fermeture du salon de coiffure en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler 3 mois de loyer à Capillyss coiffure sur l'année 2020 et charge Mme le maire d'émettre les annulations de titres correspondantes.

## **9. Délégation pour ester en justice**

Mme le maire expose que M. Winstersheim Joseph et Jordy ont construit un chalet en 2018 au village du Dognon sans autorisation d'urbanisme, ce qui a donné lieu au dressage d'un procès-verbal. Cette affaire doit passer en jugement au tribunal judiciaire de Guéret le 6 janvier 2021. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le maire à ester en justice pour l'affaire ci-dessus énoncée et désigne Me Xavier Touraille à Guéret comme avocat pour défendre la commune dans cette affaire.

## **10. Travaux supplémentaires concernant l'éclairage public au Dognon**

Mme le maire rappelle au conseil municipal que les travaux concernant l'éclairage public du Dognon sont scindés en deux parties :

- enfouissement des lignes avec installation de 22 lampes dans la rue principale
- modernisation des 28 autres lanternes (sans mât) du Dognon

Suite à la demande de nouveaux habitants au Dognon, il est proposé d'installer une lanterne supplémentaire rue de la Croix. Le montant de l'avenant du SDEC sur la partie modernisation s'élève à 465,25 € HT.

Mme le maire propose également de faire installer des prises sur les candélabres afin de pouvoir brancher des décorations de Noël. Le montant de l'avenant du SDEC sur la partie réaménagement suite à enfouissement est de 1 894,46 € HT.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'engager les travaux supplémentaires ci-dessus énoncés pour un montant total de 2 359,71 € HT et valide le plan de financement ci-dessous :

|  |             |
|--|-------------|
| Travaux d'enfouissement (22 lampes)  | 36 934,52 € |
| Avenant pose de 11 prises  | 1 894,46 €  |
| Travaux de modernisation (28 lanternes)  | 13 807,80 € |
| Avenant pose d'une lanterne supplémentaire                                       | 465,25 €    |
| Montant total HT des travaux   | 53 102,03 € |
| Subvention DETR (35% sur un montant maximal de 59 087,56 €)                      | 17 233,87 € |
| Subvention SDEC (30% sur la partie enfouissement avec avenant pose de 11 prises) | 11 648,69 € |
| Part communale HT  | 24 219,47 € |

## **11. Avis sur la demande d'autorisation environnementale afin d'exploiter le parc éolien de la Longe sur la commune de St-Sornin-Leulac (87)**

Mme le maire expose qu'une enquête publique a été ouverte du 9 novembre au 11 décembre 2020 sur le dossier de demande d'autorisation environnementale par la société SEPE LONGE afin d'exploiter le parc éolien de LA LONGE sur la commune de St-Sornin-Leulac. Une partie du territoire de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine étant concernée par le rayon d'affichage, le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale par la société SEPE LONGE afin d'exploiter le parc éolien de LA LONGE sur la commune de St-Sornin-Leulac.

### **11. Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle garderie**

Mme le maire rappelle au conseil municipal que les travaux réalisés en 2007 concernant la salle de motricité de l'école ont été réalisés par l'architecte Mme Marie-Hélène Viravaud.

Le projet d'aménagement d'une nouvelle garderie étant envisagé sur le même bâtiment que la salle de motricité en exploitant le préau symétrique, Mme Viravaud a été contactée pour présenter un dossier de maîtrise d'œuvre. La prestation comprend la partie aménagement d'une garderie, ainsi que la construction d'un préau et d'un aménagement paysager de la cour de l'école. Le montant des travaux étant évalué à 282 420 € HT, la proposition d'honoraires comprenant architecte, bureaux d'études fluides, bureau d'étude structure et économiste de la construction s'élève à 36 714,60 € HT, soit 13% du montant des travaux.

Le lancement du projet étant subordonné à l'obtention de subventions, le conseil municipal se réserve la possibilité, comme la loi l'y autorise, d'arrêter la prestation avec Mme Viravaud à la fin de chaque phase de sa mission.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'honoraires présentée par Mme Viravaud d'un montant de 36 714,60 € HT.

### **12. Vente d'une partie du chemin rural n° 119 au Dognon**

*M. Jean-Philippe LUCAT ne prend pas à la présente délibération.*

Mme le maire explique au conseil municipal que M. Jean-Philippe LUCAT souhaite acquérir une partie du chemin rural n° 119 au village du Dognon, depuis les bâtiments agricoles jusqu'au bout du chemin terminant dans les terres agricoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre une partie du chemin rural n° 119 et de procéder à son aliénation,
- de fixer le prix de la vente à 200 €,
- dit que les frais de géomètre, d'enquête publique et d'actes notariés seront à la charge de M. Jean-Philippe LUCAT,
- autorise Mme le maire à nommer un commissaire enquêteur, à lancer l'enquête publique et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### **13. Informations diverses**

#### **Travaux en cours**

##### **Viabilisation du lotissement les Aubépines**

Les travaux sont suspendus en raison des conditions météorologiques défavorables.

##### **Enfouissement des lignes au Dognon**

La municipalité est intervenue cet automne auprès du syndicat intercommunal des énergies de la Creuse (SDEC), unique maître d'ouvrage des travaux, pour que le chantier s'achève rapidement et proprement. Le SDEC s'est engagé à assurer d'ici fin 2020 le rebouchage des tranchées et des diverses fouilles, l'enlèvement des anciens poteaux électriques et les divers travaux de maçonnerie chez les particuliers.

##### **Missions contrôle technique, SPS (sécurité et protection de la santé) et étude géotechnique pour la station de neutralisation de l'eau à la Ramade**

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- contrôle technique : Qualiconsult pour un montant de 1 260 € HT
- SPS : Apave pour un montant de 1 360 € HT

- étude géotechnique : Alpha BTP Ouest pour un montant de 2 049 € HT

▪ **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est reconduite au taux en vigueur, soit 1,5%.

▪ **Marché des assurances**

Le contrat des assurances multirisques et véhicules a été renouvelé pour un an auprès de Groupama et auprès de CIGAC pour le personnel.

▪ **Projet école numérique rurale**

Le dossier de demande de subvention dans le cadre du projet école numérique rurale a été retenu. Ce projet permettra le renouvellement des ordinateurs obsolètes de l'école et l'acquisition de tableaux numériques pour les 3 classes qui n'en sont pas encore équipées, pour un montant total de 11 221,17 € HT, subventionné à 50% par l'Education nationale.

▪ **Commerces**

▪ **Projet d'aménagement d'un espace multi-services**

Afin de déposer un dossier de subvention DETR et selon les préconisations du groupe Casino/Vival, l'étude du projet est confiée à un maître d'œuvre, M. Roudier à la Souterraine.

▪ **Marché des producteurs**

Pour valoriser notre production locale et relancer l'activité au printemps, un marché des producteurs sera organisé le dimanche 18 avril au bourg de Saint-Maurice, si la situation sanitaire le permet.

▪ **Décorations de Noël**

Les décorations de Noël ont été acquises auprès de Décolom pour un montant de 6 642,39 € TTC.

▪ **Distribution de colis de Noël aux personnes âgées**

Le repas des aînés n'ayant pu être organisé en raison du contexte sanitaire, un colis sera distribué à toutes les personnes de plus de 70 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune.

▪ **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal sera imprimé pour une distribution dernière semaine de décembre.

Le secrétaire de séance,

Nicolas PENNY